

RÈGLEMENT

REGARDS SUR LE GRAND CHALON

Article 1 – Organisation

Le Grand Chalon organise sur Instagram une animation participative intitulée « Regards sur le Grand Chalon » du 6 juillet au 28 août 2026.

Article 2 – Principe

Chaque semaine, une thématique photographique est proposée sur le compte Instagram du Grand Chalon.

Les participants sont invités à publier une photographie en lien avec la thématique de la semaine en :

- identifiant @legrandchalon
- utilisant l'hashtag #RegardsGrandChalon

Article 3 – Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à toute personne disposant d'un compte Instagram public.

Les participants garantissent être les auteurs des photographies publiées.

Article 4 – Respect des droits

Les participants s'engagent à ne publier aucun contenu portant atteinte aux droits de tiers, à la vie privée ou à l'image des personnes photographiées.

Lorsque des personnes sont reconnaissables sur une photographie, le participant s'assure d'avoir obtenu leur accord préalable.

Article 5 – Valorisation des photographies

En participant à l'animation, les auteurs autorisent le Grand Chalon à repartager leurs photographies sur ses supports numériques dans le cadre exclusif de la promotion de l'opération, avec mention du compte Instagram de l'auteur.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit et non exclusif.

Article 6 – Sélection des photos mises en avant

Le Grand Chalon sélectionnera librement certaines photographies afin de les valoriser en story ou dans une publication récapitulative en fin d'opération.

Cette animation n'est pas un concours et ne donne lieu à aucune dotation ni récompense.

Article 7 – Modération

Le Grand Chalon se réserve le droit de ne pas repartager les contenus présentant un caractère offensant, discriminatoire, politique, commercial ou contraire aux lois et règlements en vigueur.